



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
du Conseil d'État
Luxembourg

Personne en charge du dossier :
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

Luxembourg, le 14 juillet 2021

Réf. CE / SCL : 60.704 - 1445 / jls
Doc. parl. 7858

Objet : Projet de loi portant 1. dérogation temporaire à l'article L. 511-5 du Code du travail ;
2. modification du Code du travail.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de soumettre à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique, élaboré par le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire.

Je joins en annexe le texte du projet, l'exposé des motifs, le commentaire des articles, la fiche financière, le texte coordonné par extraits des dispositions du Code du travail que le présent projet de loi tend à modifier ainsi que la fiche d'évaluation d'impact.

Les avis de toutes les chambres professionnelles ont été demandés et vous parviendront dès réception.

Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire saurait gré à votre Haute Corporation de bien vouloir aviser le projet de loi émarginé dans les meilleurs délais possibles, étant donné que les dispositions y contenues font partie des mesures de lutte du Gouvernement contre les effets de la pandémie du Covid-19.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Premier Ministre
Ministre d'État
Le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Marc Hansen